

Examen 15 RC véhicules aériens (branche 11) socles de compétences connaissances professionnelles	
1. Transport aérien - généralités	
1	Pouvoir expliquer quels sont les différents véhicules aériens.
2. Législations	
2	Pouvoir expliquer les conventions de Chicago et de Montréal.
3	Pouvoir expliquer le règlement UE785/2004.
4	Pouvoir donner des explications sur les différentes responsabilités qui doivent être couvertes conformément au règlement UE785/2004.
5	Expliquer ce qu'est l'IATA et quelle est sa fonction.
6	Avoir des notions sur l'organisation de l'aviation (Immatriculation et licences , slots, règles de l'air et procédures ...)
3. Assurances	
7	Pouvoir donner des explications sur la responsabilité civile à l'égard des passagers.
8	Pouvoir donner des explications sur la responsabilité civile à l'égard de tiers.
9	Pouvoir donner des explications sur la responsabilité civile à l'égard du chargement et des bagages.
10	Connaître la couverture d'assurance minimale par passager pour les bagages dans le cadre de vols commerciaux.
11	Connaître la couverture d'assurance minimale par kilogramme de marchandises dans le cadre de vols commerciaux.
12	Savoir que la couverture minimale de l'assurance ne s'applique pas aux vols opérés par les compagnies aériennes qui ne sont pas enregistrés dans l'Union européenne ou dont les avions ne sont pas enregistrés dans l'Union européenne.
13	Savoir que la couverture minimale de l'assurance peut être modifiée si des changements dans les accords internationaux le nécessiterait.
14	Savoir que la pollution est exclue par défaut dans les polices d'assurance de l'aviation dans la clause AVN 46B (Noise and pollution and other perils exclusion clause).